

L'école Maternelle Les Semailles après le confinement ...

Modalités d'application du protocole sanitaire national des écoles

La réouverture de l'école s'est faite de manière concertée avec les personnels de l'éducation nationale et la ville de Magny le Hongre en prenant en compte **les principes généraux du Protocole Sanitaire** du ministère de l'éducation nationale. L'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité

Nous avons tous un rôle essentiel dans le retour des enfants à l'école.

Votre rôle en tant que parent

Préparer votre enfant à cette reprise :

L'école qu'il a quittée et le déroulement des journées qu'il a connu ne sont pas ceux qu'il va retrouver.

Vous pouvez donc lui présenter le nouveau déroulement de sa journée en fonction des éléments que nous vous donnons (organisation de l'école, de la classe).

Vous pouvez lui rappeler l'importance pour lui et pour les autres de respecter les règles sanitaires tout au long de sa journée.

Chaque jour, avant d'amener votre enfant à l'école :

- Prendre la température de votre enfant (elle ne doit pas excéder 37,8 °)
- Lui faire laver soigneusement les mains
- Le munir de mouchoirs jetables (une boîte de préférence qui lui sera propre)
- lui mettre des vêtements permettant une entière autonomie et une distanciation sociale avec l'adulte . (chaussures à scratch, pantalons sans ceinture ni bretelles, pas de salopettes....)

Chaque jour, en récupérant votre enfant après sa journée à l'école, lavez lui les mains, douchez -le, lui faire porter des vêtements propres et lavez ceux qu'il a portés dans la journée.

Enfin, vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes chez votre enfant ou dans votre famille.

A l'école, comme partout, le protocole sanitaire s'appuie sur 5 piliers.

1 La distanciation physique

La distanciation physique, respectant une distance d'un mètre sera appliquée dans tous les espaces : arrivée et abords des écoles, dans les couloirs, dans les sanitaires, dans la classe, dans la cour de récréation, dans la cantine.

Un marquage au sol, un sens de circulation, l'installation des salles de classe permettront d'éviter les contacts directs.

Les gestes barrières seront appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

2 Le port du masque

Tous les adultes de l'école porteront un masque, chaque fois que les règles de distanciation ne pourront pas être respectées.

Les enfants d'école maternelle ne devront pas porter de masque.

Les élèves d'école élémentaire pourront porter un masque fourni par la famille, s'ils le souhaitent et s'ils sont capables de s'en servir correctement.

3 Le lavage des mains

Il sera réalisé au moins :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.



Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux, des équipements, des sanitaires (toilettes, lavabos, robinet, chasse d'eau, interrupteurs...), les points de contact (poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...) sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Pendant le temps de présence des enfants, le nettoyage et la désinfection des tables et chaises, des points de contact ... seront effectués plusieurs fois par jour pour tous les espaces utilisés ou lieu de passage. Il sera assuré par le personnel ATSEM.

Une attention particulière sera portée aux sanitaires tout au long de la journée.

Les locaux seront régulièrement aérés pendant 10 minutes au minimum (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, le temps de cantine et après la sortie des classes)

Le nettoyage et la désinfection des sols, le nettoyage des poubelles et le remplacement des sacs seront assurés une fois par jour par la société de nettoyage, dans le respect des exigences du protocole sanitaire.

Organisation de l'école à partir du 18 mai

A partir du 18 mai, dans notre école, nous pourrons accueillir 5 groupes de 7 enfants. Les groupes pourront être multi-âges et votre enfant sera peut être accueilli par un autre enseignant.

Seront accueillis par ordre de priorité et en fonction des places disponibles :

1. les enfants des personnels prioritaires (cf liste des professions concernées) .
2. Les enfants dont les deux parents ne peuvent télétravailler et n'ayant pas d'autre mode de garde.
3. Les autres enfants dont les parents souhaitent qu'ils retournent à l'école.

De ce fait, les enfants non prioritaires pourraient n'être accueillis que certains jours. Les possibilités d'accueil seront ajustées chaque semaine en répondant à un formulaire d'inscription transmis par l'enseignant habituel.

L'école vous informera ensuite des possibilités et des détails de l'accueil de votre enfant, pour la semaine.

Les rentrées et les sorties

Les rentrées et les sorties se feront de façon échelonnées.

Sur le parvis, il faudra respecter le sens de circulation et la distanciation sociale.

Un seul parent accompagnera l'enfant de préférence.

Aucun parent ne pourra rentrer dans l'école.



Entrées : Groupe 1 : 8h20 Groupe 2 : 8h25 Groupe 3 : 8h30 Groupe 4 : 8h35 Groupe 5 : 8h40.

Sorties : Groupe 1: 16h10 Groupe 2 : 16h15 Groupe 3: 16h20 Groupe 4 : 16 h 25 Groupe 5 : 16h30

Nous vous demandons un respect absolu des horaires fixés. Si un élève rate son créneau d'arrivée, il ne sera pas accueilli à l'école.

L'enseignant de votre enfant vous précisera à quelle heure vous devez arriver à l'école quand vous l'aurez inscrit.

Les récréations

Les enfants sortiront en récréation par groupe classe. Ces temps feront l'objet d'une attention particulière afin que les mesures de distanciation sociales soient respectées (interdiction des jeux de ballon ou de contact...). Les groupes ne se croiseront pas dans les couloirs. Les récréations s'échelonneront également sur la matinée de 9h30 à 10h50 et l'après-midi de 14h30 à 15h50.

La structure de jeux sera interdite.

L'organisation de la classe :

Les enseignants et ATSEM porteront un masque.

Les classes sont aménagées en respectant une zone de 4m² par enfant.

Les enfants se déplaceront en ordre à tour de rôle pour rentrer et sortir des classes.

Les portes seront maintenues ouvertes pour éviter les points de contact avec les mains.

Chaque enfant aura une table attitrée et son propre matériel.

Aucun jeu ne pourra être mis en commun.

Les activités proposées par les enseignants devront respecter les règles de distanciation et pourront être différentes de celles proposées à distance.

A la reprise de l'école, nous expliquerons aux enfants les nouvelles règles de la vie commune dans l'école, en particulier les mesures barrière et les principes de distanciation sociale.

Aucun apport d'objets de la maison n'est accepté hormis les objets habituels. (doudous, sac avec change ...)

L'organisation des temps périscolaires :

L'accueil du matin et du soir et la restauration seront assurés par la ville.

Les groupes d'enfants resteront les mêmes que sur le temps scolaire avec un animateur attitré, également le même sur tous les temps (matin, pause déjeuner et le soir).

La restauration sera obligatoire pour tous les enfants présents à l'école jusqu'au 29 mai.

Pour pouvoir accéder au service de restauration, les parents devront fournir les attestations de leur employeur indiquant qu'ils ne peuvent pas télétravailler ou qu'ils sont personnel prioritaire (cf. liste des professions arrêtées)

Une évaluation sera faite à l'issue des deux semaines de reprise afin de voir l'évolution ou non de l'organisation arrêtée.

Chaque enfant aura un repas froid remis dans un sachet individuel (entrée, plat froid, yaourt ou fromage, fruits, bouteille d'eau, couverts, serviette).

Pour les enfants avec PAI alimentaires avec panier repas, les parents devront fournir à l'enfant un repas froid avec du pain, des couverts et une bouteille d'eau.

Les règles de la restauration scolaire respecteront strictement les consignes sanitaires du protocole.

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école sera obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi.

L'accueil du matin se fera à la porte de l'école selon les horaires habituels.

Pour l'accueil du soir, les enfants seront récupérés au centre de loisirs aux horaires habituels.

1. Chez un élève

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (ATELIER ou dortoir) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, l'infirmière scolaire de l'éducation nationale sera prévenue.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. (**Les parents s'engagent à être joignables à tout moment**)
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les cas contacts

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2. Chez un adulte de l'école

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Dans cette période inédite et donc délicate à gérer, soyez assurés, une fois encore, de notre engagement le plus complet.